



BULLETIN DE PARTICIPATION FINANCIERE
AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

BULLETIN à remettre aux parents dont l'enfant participe aux activités d'éveil de l'association

Montant de la participation : 13 € par trimestre et par enfant

(Pas de remboursement possible de la cotisation trimestrielle quelque soit le motif, du fait du choix des parents ou de l'assistante maternelle)

- Janvier, février, mars : 13€
- Avril, mai, juin : 13€
- Septembre, octobre, novembre, décembre : 13€

Règlement en espèces ou chèque bancaire de préférence (libellé à l'ordre de «L'île aux Enfants», nom de l'enfant inscrit au dos, merci !),
à remettre à votre Assistante Maternelle ou à expédier à

Mme QUEMENER Véronique
11 rue du Dr Alexis Carrel
29400 LANDIVISIAU

Dans le but de faciliter la trésorerie de l'association il sera demandé 1 chèque par trimestre,
(Si vous souhaitez régler l'année entière au même moment → 3 chèques de 13€)

Mr et Mme (parents de l'enfant)

Prénom(s) de(s) enfant(s) :

Date de naissance de(s) (l') enfant(s)

Nom et prénom de votre assistante maternelle :

Règlement de l'activité :

- le 08/01/2025 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars -> 13 €
 - le 02/04/2025 pour la période du 1^{er} avril au 30 juin -> 13 €
 - le 03/09/2025 pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre - 13€
- (Rayer la mention inutile)

(Payable par trimestre - uniquement pour les enfants âgés de plus de 6 mois. L'enfant paye le trimestre entier au cours duquel il a 6 mois)

2025.4